

Volontaire en Service Civique à : **La Maison de l'Image**

**Titre de la mission :**

- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques.
- Sensibiliser les publics éloignés aux activités culturelles.
- Valoriser la contribution des associations à la vie du territoire.

**Accompagner des projets audiovisuels, photos et sonores portés par des jeunes au médialab Studio 97**

**Fédération dans laquelle se déroule la mission**

Organisme affiliée à la Ligue de l'enseignement, FOL de l'Isère : oui

Objet de l'association :

L'association Maison de l'Image est un lieu ressource dédié aux images ouvert à tout public, au public scolaire et aux enseignants, souhaitant acquérir les clés du langage de l'image. Elle a pour objet l'éducation à l'image et aux médias ; l'accès aux pratiques artistiques et culturelles à travers la photographie, la vidéo, le multimédia et les écrans ; l'émergence d'événements dédiés aux images, pour valoriser des œuvres et des artistes ; la conservation de la mémoire audiovisuelle.

L'association est mue par les valeurs de l'éducation populaire, des missions d'intérêt général et celles de l'Économie Sociale et Solidaire.

**Terrain(s) d'intervention du volontaire en service civique**

Département isérois

**Objectifs généraux de la mission**

Le « Studio97 », médialab de la Maison de l'Image, est un lieu convivial où chacun.e est invité.e à s'approprier des outils audiovisuels et à pratiquer la photo et la vidéo, ainsi que les nouveaux usages numériques.

Les missions de la personne en service civique seront de :

- Accompagner les projets audiovisuels, photo et sonores portés par les jeunes (court-métrage, clip, podcast, photo...),
- Appuyer la mobilisation des jeunes, soutenir la communication événementielle et valoriser les projets réalisés,
- Participer à l'animation du médialab et de ses activités, et venir en soutien à la communication

**Qualités humaines :**

Très bon relationnel, créativité, autonomie et prise d'initiative.

Intérêt pour la pratique audiovisuelle et appétence pour les réseaux sociaux.

Les pratiques suivantes sont un plus :

- Logiciels de bureautique, de retouche d'images et de communication (Word ; Excel ; Powerpoint ; Canva ; Indesign ; Photoshop ; réseaux sociaux ...).
- Expérience de l'animation avec les adolescent.es et/ou le BAFA.

**En quoi la mission contribue-t-elle à l'intérêt général (en quelques mots)**

**Intérêt pour le volontaire**

*Comment le/la volontaire pourra-t-il/elle percevoir, de manière concrète, l'utilité sociale de sa mission ?*

- Découvrir le fonctionnement d'une structure culturelle comme la Maison de l'Image, lieu ressource en éducation à l'image et aux médias.
- Découvrir le fonctionnement d'un tiers-lieu géré par ses membres.
- Profiter d'un espace dédié à la créativité qui permet d'impulser des projets et d'expérimenter la posture d'animateur.ice d'ateliers pour les jeunes.
- Travailler en équipe.
- Créer un réseau. Tisser des liens avec les habitant.es et les partenaires.
- Avoir une occasion de développer un projet personnel culturel et/ou éducatif dans le cadre des activités de la Maison de l'Image.

**Intérêt pour la structure**

- Rester en contact avec les pratiques numériques des jeunes.
- S'enrichir d'un nouveau regard et de compétences apportées par le ou la jeune volontaire.
- Accueillir un avis extérieur sur le fonctionnement général et les actions portées.

- Enrichir la structure de nouvelles idées et initiatives, imaginer des développements possibles pour l'existant ou le futur.

#### Intérêt pour la société et les publics

- Un accueil et un accompagnement des usagers du médialab dans leurs pratiques artistiques.
- Le développement d'un tiers-lieu, espace co-construit avec les habitants, les partenaires et les professionnels.

#### Indemnité du (des) volontaire(s)

Les jeunes bénéficient d'une indemnité mensuelle de **473.04 €** versée par l'État (plus 107.03 € si leur foyer bénéficiait du RSA ou s'ils sont boursiers 5° échelon) et de **107.58 €** versée par la structure d'accueil.

#### Autres prestations proposées

- Accès à la tarification TER « illico solidaire » (- 75 % de réduction sur billets train du réseau TER en région RA)
- Participation aux formations de la Maison de l'Image.

#### Durée

- Nombre de mois : **8 mois**
- Date de début de la mission : **du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mai 2023**

#### Calendrier de la mission / activités de la structure et échéances du projet sur lequel le/la volontaire effectuera sa mission

*Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, festival, assemblée générale fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...). **voir ci-dessous calendrier prévisionnel***

#### Temps de présence hebdomadaire

**Durée hebdomadaire de la mission : 24 h** - Horaires à définir avec le/la volontaire

**Jours de mission :** lundi, mardi, mercredi et jeudi (*à définir avec le ou la service civique*)  
Occasionnellement, les samedis et dimanches.

#### Tuteur et tutrice dans l'association

##### Référente 1 :

Nom et Prénom : Mathilde Sihr

Fonction : chargée du développement du médialab

Téléphone : 06 48 56 39 94

Email : [mathilde.sihr@maison-image.fr](mailto:mathilde.sihr@maison-image.fr)

##### Référent 2 :

Nom et Prénom : Gaël Payan

Fonction : formateur photo et vidéo

Téléphone :

Email : [gael.payan@maison-image.fr](mailto:gael.payan@maison-image.fr)

#### Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement

*A quel rythme, durant quelle période, de quelle manière le volontaire est-il accompagné et éventuellement formé pour gagner en autonomie et pouvoir aborder tous les aspects de sa mission ?*

Il est accompagné dans un premier temps sur des tâches pratiques et ensuite, chemin faisant, la place est laissée pour plus d'autonomie.

#### Formations obligatoires et autres

- Formation citoyenne de 2 jours obligatoires
- PSC1 : 7h obligatoire
- Formations proposées au/à la volontaire (à la charge de la structure d'accueil) : possibilité de participer à d'autres formations pour le volontaire nécessaires à la mission et dispensées par la Maison de l'Image et/ou ses partenaires : Formation à l'image fixe et animée.

#### Nombre de volontaires attendus en même temps

Une autre personne sera accueillie en service civique sur la même période, sur un autre projet (organisation, communication et développement des projets culturels).

#### Activités du volontaire (détailler les différentes tâches) en une dizaine de lignes

Sous couvert de son tuteur/sa tutrice, le/la volontaire aura pour mission de :

Après s'être familiarisé-e avec les activités de la structure, le ou la volontaire pourra établir des objectifs plus précis pour sa mission, en concertation avec sa tutrice. Un suivi sera réalisé afin de guider au mieux le ou la volontaire.

Le ou la volontaire apportera son soutien pour :

- Animer des actions et des projets dans le cadre du médialab : courts-métrages, studio photo, clips vidéo, reportage,

- podcasts, etc. auprès de différents publics.
- Participer à la conception, la réalisation et la diffusion de la communication générale du médialab et de ses événements (réseaux sociaux ; site internet ; graphisme ; distribution).
- Contribuer au développement du médialab et de ses activités.

**Point de vigilance :**

Le / la volontaire ne se substitue en aucun cas aux bénévoles ni aux salariés. Son action vient compléter et développer des projets dont le caractère n'est pas essentiel au fonctionnement courant. Les tâches administratives récurrentes sont exclues si elles n'entrent pas dans une démarche de projet en lien avec la mission (secrétariat, téléphone, accueil physique, tâches bureautiques). Le / la volontaire ne peut être responsable du développement économique du projet.

Le volontaire ne peut pas être en situation de responsabilité auprès d'un public mineur ou fragilisé. Il n'est pas responsable des locaux, des matériels ni de l'accueil des publics, individuels et groupes, en autonomie.

**En complément :**

Les volontaires sous contrats avec la Ligue de l'enseignement et sous convention avec une structure partenaire s'inscrivent dans un parcours d'engagement. A ce titre, la fédération peut proposer aux volontaires de réaliser, sur leur temps de mission, des actions connexes ou complémentaires et visant :

- Le lien entre les volontaires de la fédération et du département,
- L'ouverture personnelle et citoyenne par l'invitation à des rassemblements départementaux, régionaux et nationaux de volontaires engagés,
- La promotion de l'engagement de service civique,
- Les démarches liées aux projets d'avenir des volontaires en collaboration avec la structure d'accueil.

**Interlocuteur-trice-s du/de la volontaire durant sa mission**

Qui sont les personnes ou institutions avec lesquelles le volontaire sera conduit à nouer des contacts ? (Bénévoles, enseignants, autres jeunes, associations, animateurs, directeurs d'écoles, anciens, etc.)

Les membres de l'équipe salariée de l'association, une autre personne en service civique, les bénévoles de l'association, des jeunes usagers de l'association, les habitants du quartier, des partenaires associatifs et institutionnels, ...

**Articulation avec l'équipe en place (salarié-e-s/bénévoles de la structure)**

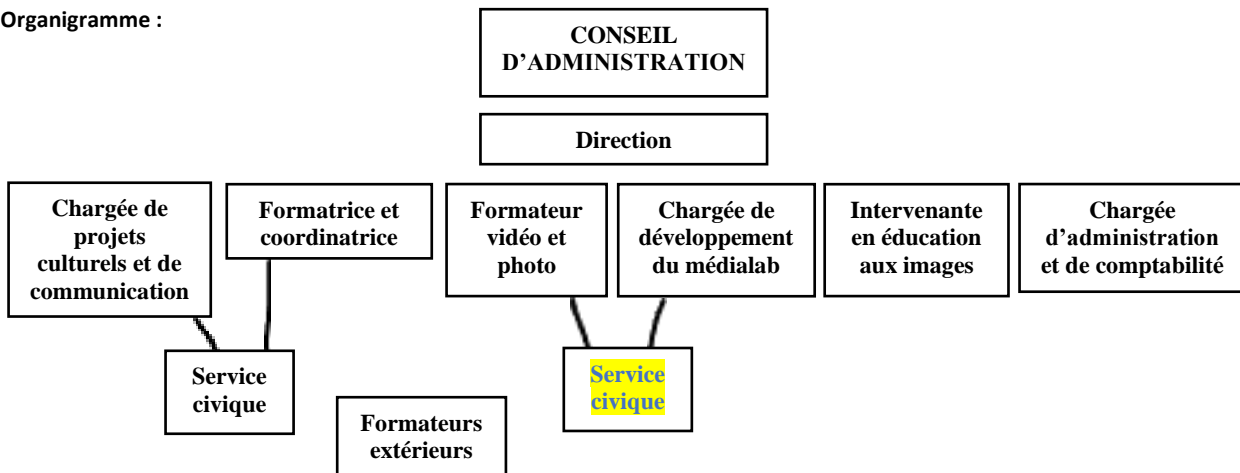
Qui fait quoi actuellement dans la structure d'accueil ? quelle sera la place du volontaire dans l'équipe en place ?

**Maison de l'Image :**

Adresse : 97 Galerie de l'Arlequin, Le Patio de la Villeneuve, 38100 Grenoble  
Téléphone : 04 76 40 48 35

Direction : Laetitia Boulle  
[laetitia.boulle@maison-image.fr](mailto:laetitia.boulle@maison-image.fr)

**Organigramme :**



**Conditions et moyens de travail**

Lieu de travail : Grenoble et agglomération  
Poste informatique : oui  
Prise en charge des frais de transport pour se rendre aux formations civiques.  
Frais de déplacement pris en charge par l'organisme pour les missions

**Déplacements envisagés**

Déplacements envisagés dans l'agglomération grenobloise et en Isère.

**Vos locaux /vos missions sont-ils/elles accessibles à une personne en situation de handicap ?**

*Préciser s'il y a un aménagement à prévoir pour les locaux et/ou un accompagnement spécifique de la part des personnes référentes*  
Un aménagement peut être à prévoir dans les locaux pour les personnes à mobilité réduite.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISSION

Le calendrier de la mission permet de calibrer la durée de la mission en fonction des activités prévisionnelles du volontaire, et des échéances et des contraintes liées au projet et à l'association (événements, fermeture...). Il permet également d'anticiper les temps de volontariat et de tutorat (formation civique et citoyenne, accompagnement au projet d'avenir...).

Durée de la mission : **8 MOIS**

Date de début : **du 1er octobre 2022 au 31 mai 2023**

Durée hebdomadaire : 24 h

Jours de mission : **lundi, mardi, mercredi et jeudi (à définir)**

Début de mission (indiquer la date)	<b>Activités de la structure et échéances du projet sur lequel le volontaire effectuera sa mission</b> Activités et temps forts de la structure pendant la période de volontariat (assemblée générale, festival, fermeture de l'association...)	<b>Activités prévues dans le cadre de la mission</b> Activités réalisées par le volontaire durant sa mission et échéances prévues dans le projet mené (animations dans les écoles, préparation matériel pédagogique, entretiens avec le tuteur...)	<b>Temps prévus dans le cadre du volontariat</b> Temps dédiés au volontariat (formation civique, PSC1, entretien volontaire-RSC, rassemblements nationaux, entretien de réflexion au projet d'avenir)
Milieu de mission	<b>OCTOBRE</b> Accueil du/de la volontaire sur ses missions Participation à la mise en place d'événements en articulation avec d'autres événements dont le Mois de la Photo	Appui à la conception d'événement  Suivi des actions  Soutien à la diffusion de la communication	Formation civique et citoyenne
	<b>NOVEMBRE</b> Participation au développement d'actions au médialab et suivi Participation à la mise en place d'événements en articulation avec le Mois de la Photo	Participation aux activités et développement d'actions	
	<b>DÉCEMBRE</b> Participation au développement d'actions au médialab en lien avec d'autres événements et suivi	Suivi des initiatives associatives du quartier	
	<b>JANVIER</b> Participation au développement d'actions au médialab en lien avec d'autres événements et suivi		Entretien avec la tutrice
	<b>FÉVRIER</b> Participation au développement d'actions au médialab en lien avec d'autres événements dont les Rendez-vous de l'Image		

<b>MARS</b> Participation au développement d'actions au médialab en lien avec d'autres événements dont les Rendez-vous de l'Image	Participation aux activités et développement d'actions Suivi des initiatives associatives du quartier	Formation PSC1
<b>AVRIL</b> Participation au développement d'actions au médialab en lien avec d'autres événements dont les Rendez-vous de l'Image	Soutien à la diffusion de la communication	Entretien avec la tutrice
<b>MAI</b> Participation au développement d'actions au médialab	Participation aux activités de bilan	Bilan de fin de mission Entretien de réflexion au projet d'avenir

### **Conditions préalables pour faire appel à un organisme intermédiaire :**

***Une structure qui possède un agrément (local ou national) ne peut faire appel à un organisme***

***Intermédiaire que dans des cas particuliers et sous conditions (nous contacter pour échanger sur votre situation particulière le cas échéant).***

***Une structure ne peut pas accueillir simultanément des volontaires mis à disposition par des organismes intermédiaires différents.***

#### **Les éléments à vérifier**

Votre structure : La Maison de l'Image

Possède un agrément national (votre structure par délégation ou votre Siège national) : Non

Possède ou a déjà possédé un agrément local : Non

*A déjà fait appel à un organisme intermédiaire :*

Oui : Date de la dernière mise à disposition terminée ou en cours : Mai 2021

Si oui, nom de l'organisme intermédiaire : La Ligue de l'Enseignement - FOL de l'Isère

***L'affiliation de votre structure à la ligue de l'enseignement (Usep et Ufolep compris) est nécessaire pour le conventionnement entre nos 2 structures.***